Résumé

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du 9 mars 2022

Contrairement à l'année dernière, la 197e assemblée générale ordinaire de notre Société a pu se dérouler comme prévu au restaurant de Vernand. 33 membres de la Société y ont pris part, dont tous les membres du comité sauf deux qui se sont excusés.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes et lu les noms d'une vingtaine d'excusés, la présidente Hedwig Gauschi demande d'observer une minute de silence en hommage aux quatre membres honoraires décédés durant l'année 2021 : Jacques Préti, Marcel Turrian, Gilbert Lannaz et René Meyer.

Constatant que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts, elle ouvre la séance en demandant au vice-président Gilbert Friedli d'en rédiger le procès-verbal étant donné l'absence du secrétaire excusé. L'ordre du jour est approuvé sans changement. Un scrutateur est désigné en la personne de François Verdan. Le procès-verbal de la précédente assemblée générale, effectuée par correspondance, est approuvé sans commentaires. Il a été publié dans le Journal 1/2021.

En préambule à son rapport d'activités, la présidente constate que l'effectif de la Société au 31 décembre 2021 s'élevait à 272 membres, dont 23 juniors, 152 élites, 42 vétérans et 55 séniors-vétérans. Depuis le début de cette année, on a encore enregistré 4 admissions et autant de démissions. Elle procède à la lecture des noms des nouveaux membres, dont quelques-uns sont présents ce soir. Elle doit malheureusement signaler que trois personnes doivent être radiées, n'ayant pas payé leur cotisation malgré plusieurs rappels.

Elle poursuit en donnant la parole aux directeurs de tir et aux responsables de dicastère pour une présentation des activités de leurs secteurs : François Barrat pour le pistolet 25 et 50m, Michaël Witschi pour le pistolet à 10m, Gilbert Friedli pour le tir à 300m, Francis Grin pour les exercices fédéraux, Alexandre Medawar pour le championnat de groupes à 300m. Elle procède elle-même à la lecture du rapport envoyé par Yves Logean au sujet de l'Ecole de tir au pistolet. La trésorière, Marinette Coupy présente ensuite de manière détaillée les comptes de l'année 2021, qui bouclent avec un bénéfice de 927.27 francs après amortissements de divers matériels. En accord avec la Direction, elle a aussi procédé au regroupement et requalification de plusieurs fonds liés. Certains montants ont ainsi été portés au fonds du 200e, car il faudra penser à remplacer en 2025 nos fanions qui prennent de l'âge. Stéphane Cosquer, rapporteur de la commission de vérification des comptes, propose d'approuver les comptes avec remerciement à la trésorière pour son excellent travail. L'assemblée approuve à l'unanimité (sauf une abstention) tous les rapports présentés. Le budget de l'année 2022, ainsi que les montants des cotisations et finances d'entrée, sont également approuvés sans discussion.

Tous les membres de la Direction se représentent, à l'exception de Francis Grin. La présidente propose de compléter la Direction avec deux nouveaux membres : Jean-Michel Fuentes et Florian Lucas. Tous sont élus à l'unanimité. En remplacement de Stéphane Cosquer, dont le mandat arrive à échéance, l'assemblée élit Philippe Schaffner comme suppléant à la commission de vérification des comptes. La présidente remet ensuite le diplôme et l'insigne de membre honoraire à Roland Benoît et le remercie pour ses 30 années de fidélité.

Les deux vice-présidents présentent un aperçu des activités de la saison 2022 au pistolet et au fusil. Ils relèvent en particulier que notre Société participera au Tir cantonal vaudois qui aura lieu du 24 juin au 10 juillet à Payerne et environs.

Au chapitre « Divers », la Direction rend attentif à une modification de la location des cibles. Le système prévu pour le tir à 300m est approuvé sans discussion, par contre celui destiné au tir au pistolet est contesté par quelques participants qui y voient une double imposition (badge et forfait). Mais en définitive, ces modalités seront appliquées durant la saison 2022.

Selon la tradition, la parole est donnée à la présidente d'honneur, Marie-Hélène Miauton, qui souligne que, malgré deux années troublées par le Covid, notre Société a tout de même su rester active. Elle félicite en particulier les membres de la section pistolet pour les nombreux succès remportés. Elle appelle à soutenir la Direction et la félicite pour le travail qu'elle accomplit.

Avant de clore l'assemblée à 22.00 h. précises, Hedwig Gautschi remercie ses collègues pour le soutien qu'ils lui ont apporté et se réjouit de continuer à travailler avec eux. Elle remercie aussi les personnes présentes pour leur attention et souhaite à tous une belle saison de tir et beaucoup de bons résultats.

SCL / FG / 14.3.2022 / 3e version